

CHARTRE DU RESEAU BABY-SITTING

Pour les jeunes

Article 1 : Objet du projet

Le réseau baby-sitting est un service mis en place par le Point Information Jeunesse (PIJ) de Châteaudun afin de mettre en relation le(s) parent(s) désirants faire garder leurs enfants, et le jeune souhaitant trouver un job en tant que baby-sitter, de manière régulière ou occasionnelle contre une rémunération. Ce dispositif est gratuit et disponible au service jeunesse, 15 avenue Edgard Boutaric, à Châteaudun.

Article 2 : Les bénéficiaires

Le jeune doit être âgé entre 16 ans (révolus) à 30 ans. Tous les jeunes seront enregistrés en tant que demandeur d'emploi pour la garde d'enfant.

Article 3 : Le rôle du Point Information Jeunesse

3.1 La base de données

Le PIJ centralise les données du jeune et des familles dont les noms, les coordonnées et les disponibilités avec accord des parties. Sur le réseau, le nom des jeunes seront nommés par un numéro. Le PIJ s'engage à transmettre les coordonnées aux familles pour le 1^{er} contact. Aucune information personnelle ne sera donnée par téléphone. Le PIJ s'engage à actualiser les données et à mettre à disposition le réseau afin de faciliter les relations entre les parties.

Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, le PIJ s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données du public accueilli.

Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti. La famille peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'il le juge utile, en contactant le Délégué à la Protection des Données à :

dpo@mairie-chateaudun.fr

Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent être consultés sur le site Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

3.2 Information et formation

Le PIJ et les partenaires (Relais Petite Enfance et professionnel du secteur) apporteront au jeune candidat des informations autour des thèmes suivants : l'enfance et le contrat de travail.

Le PIJ s'engage à informer au mieux le jeune sur les informations liées au baby-sitting.

3.3 Responsabilité

Le PIJ n'élabore pas le contrat de travail entre la famille et le jeune. Le PIJ est déchargé de toute responsabilité en cas de litige entre la famille et le baby-sitter.

Article 4 : Les démarches d'inscription

Le jeune doit s'acquiescer des démarches suivantes :

- remplir le formulaire d'inscription,
- présenter sa carte d'identité afin de contrôler l'identité du demandeur,
- prendre connaissance, accepter et signer la présente charte,
- remplir une autorisation à l'image,
- faire signer l'autorisation parentale pour les mineurs,
- s'entretenir avec l'équipe du PIJ.

L'inscription se fait tout au long de l'année et est valable 1 an. Le jeune est responsable de sa réinscription et doit tenir à jour les informations en les communiquant auprès du PIJ. L'inscription définitive se fera uniquement par RDV avec l'ensemble des documents complétés et signés.

Article 6 : L'engagement du jeune

Le jeune doit :

- s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile à jour,
- déterminer au préalable toutes les modalités de garde (conditions de travail, les horaires, etc.)
- respecter le domicile et vie privé des familles,
- honorer les RDV et contacter à l'avance en cas d'empêchement,
- veiller à la sécurité morale et physique des enfants et tenir compte des consignes des parents,
- alerter en cas de maltraitance ou de danger sur l'enfant auprès des secours compétents.

Le PIJ se réserve le droit de ne pas inscrire ou d'exclure du bénéfice du service toute personne ne respectant pas la charte.

Le PIJ attend de chacun courtoisie et dialogue pour que ce dispositif fonctionne le mieux possible.

A compléter par le baby-sitter

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)

certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'inscription pour le réseau baby-sitting de Châteaudun et déclare avoir pris connaissance et accepter la charte.

autorise l'utilisation des données pour le dispositif

Fait à Châteaudun,
Le

signature du candidat
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

A compléter par les parents si le baby-sitter est mineur

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)

Agissant en qualité de responsable légal€ du jeune (*nom et prénom*)

autorise mon fils / ma fille (*rayez la mention inutile*) à participer au module de préparation au baby-sitting de la ville de Châteaudun

certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'inscription pour le réseau baby-sitting de Châteaudun et déclare avoir pris connaissance et accepter la charte

autorise l'utilisation des données pour le dispositif

Fait à Châteaudun,
Le

signature du représentant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)